

Département
Psychopathologie Clinique,
Psychologie de la Santé,
Neurosciences



**Extrait de relevé de Décision du conseil plénier du département
PCPSN
Du 12/12/2022**

Conseiller.s.ères présent.s.es : J.L. Bret-Dibat, C. Mélan, N. Séjourné

Membres excusés ayant donné procuration : M. Batty (procuration C. Mélan), L. Bouvet (procuration J.L. Bret-Dibat), Stacey Callahan (procuration N. Séjourné), N. Cantisano (procuration N. Séjourné), M.T. Munoz-Sastre (procuration C. Mélan)

Membres de droit non-votants :

Jeanne KRUCK (directrice adjointe du Département), Karine OGER (secrétaire du département)

Ordre du jour du conseil :

[Vote sur la composition du CoS du poste 16MCF0812 Psychopathologie développementale](#)

Le point concernant la composition des CoS en vue de recrutement de deux collègues est abordé en l'absence des candidat.e.s potentiel.le.s sur ces supports de poste

Une réunion des directions de Département et de laboratoire ainsi que des équipes pédagogiques et de recherche concernées par les profils des postes en psychopathologie développementale et en psychologie de la santé a eu lieu le 09/12/2022. Elle a abouti à la proposition de la composition des deux CoS, respectant les règles de parité prévues par le guide de fonctionnement du CoS édité par le MESRI. Le CoS du poste 16MCF0812 Psychopathologie développementale est composé de 11 membres :

- 5 Membres internes : 2PR, 3MCF, dont 4 non spécialistes et 1 spécialiste par rapport à la discipline
- 6 Membres externes : 3 PR, 3 MCF, tous spécialistes par rapport à la discipline

Après avoir échangé sur cette liste et sur les personnes extérieures qui seraient susceptibles de remplacer des collègues extérieurs de la liste qui n'accepteraient pas de siéger au CoS, les membres procèdent au vote

Votants 7	NPPV 1	ABS 0	CONTRE 0	POUR 6
-----------	--------	-------	----------	---------------

La composition du comité de sélection MCF psychopathologie développementale est adoptée par le Conseil du Département PCPSN.

Un 2^e vote a porté sur la composition du CoS PR psychologie de la santé, avec un engagement explicite des membres internes à la section concernée d'adopter les comportements respectant les règles d'impartialité. La neutralité de ce CoS ayant néanmoins été remise en question après la séance, la composition du CoS a été modifiée et sera soumise à un vote électronique du Conseil de Département (voir ci-dessous).

Les RD du 06/10/2022 et du 18/10/2022 sont adoptés (à l'unanimité) des élu.e.s présent.e.s ou représenté.e.s.

La séance est levée à 16h.

RD établi par Claudine Mélan

La Directrice -
Département
Psychopathologie clinique,
psychologie de la santé, neurosciences

Département
Psychopathologie Clinique,
Psychologie de la Santé,
Neurosciences



**Relevé de Décision du vote électronique du conseil plénier du département
PCPSN
Du 03/01/2023**

Conseiller.s.ères ayant pris part au vote S. Ballester, M. Batty, J.L. Bret-Dibat , S. Callahan, N. Cantisano, H. Delenne, L.-A. Guerrini, C. Mélan, MT. Munoz-Sastre, Y. Segura, N. Séjourné

Membres de droit non-votants en copie:

Jeanne KRUCK (directrice adjointe du Département)

Ordre du jour du conseil :

1. [Vote sur la composition modifiée du CoS du poste 16PR0542 Psychologie de la santé](#)

Pour diverses raisons il a semblé nécessaire de proposer pour ce comité des membres internes à l'UFR non spécialistes par rapport à la section de psychologie concernée, et des membres externes spécialistes de cette spécialité.

Aussi, les membres élus au Conseil de Département ont-ils été invités à voter entre le 16/12/2022 et le 03/01/2023 par voie électronique sur une composition modifiée du comité de sélection qui a été initialement voté en Conseil du 12/12/2022.

Les règles de parité sont rappelées dans le courrier à partir d'extraits du guide de fonctionnement du CoS édité par le MESRI. Conformément à ces règles de parité, le comité modifié est composé de :

- 3 internes tous non spécialistes, 9 externes spécialistes (sauf un)
- 6 femmes, 6 hommes

Les modalités de vote sont rappelées (ne prend pas part au vote - abstention - contre – pour), et la date de fin du vote est précisée (3 janvier 2023 à minuit).

Le CoS du poste 16PR0542 Psychologie de la santé est composé de 12 membres, dont un membre qui figurait comme membre interne à l’Etablissement, est de fait un membre externe :

- 3 Membres internes : 3PR, tous non spécialistes par rapport à la discipline
- 9 Membres externes : 9 PR, dont 8 spécialistes et un non spécialiste par rapport à la discipline

La règle de désistement ne peut s’appliquer ; la commission ne pourrait siéger valablement si 5 membres extérieurs étaient absents (50% au moins d’extérieurs pour la moitié au moins des membres).

Votants 11	NPPV 2	ABS 0	CONTRE 0	POUR 9
------------	--------	-------	----------	---------------

La composition du comité de sélection PR psychologie de la santé est adoptée par le Conseil du Département PCPSN.

Le vote a été clos le 03/01/2023 à 23h59.

RD établi par Claudine Mélan

